

## COLLOQUE

1218

# Les juristes comptent parfois des héros

## L'exemple de Pierre Masse

**POINTS-CLÉS** → Même si le monde vient de traverser une épreuve inédite dans l'histoire de l'humanité, avec le virus qui a bouleversé la planète, les juristes européens oeuvrent, chacun à sa place, avec leur savoir-faire et leur expérience, dans un cadre relativement paisible → Ce ne fut pas toujours ainsi → À travers le destin tragique d'un docteur-avocat dans une période pas si lointaine, retenons une leçon d'histoire et une exhortation au courage avec cet hommage rendu à Pierre Masse → Le sort des juristes est, comme celui des autres, lié à la collectivité politique et sociale qui les entoure

Le mardi 11 octobre 2022, sur une idée du professeur Denis Mazeaud, l'École de droit de l'université Paris-Panthéon-Assas, l'Ordre des avocats du barreau de Paris et le Palais littéraire et musical, ont souhaité rendre, au Centre Panthéon, un hommage au « *soldat de la France et du droit* » que fut Pierre Masse (1879-1942). L'assemblée mêlait enseignants, avocats, étudiants de licence et de master, manifestant ainsi le lien étroit entre « l'École et le Palais », au rebours des lieux communs relatifs à leur supposée séparation, les études achevées.

En présence de membres de la famille Masse, c'est le président de l'université, Stéphane Braconnier qui introduisit un magnifique hommage à ce juriste à l'histoire bouleversante. Évoquer Pierre Masse, c'est se remémorer la « *République des avocats* », manifestation d'un temps où « *la politique se concevait avec et pour le droit* », dans le culte des vertus démocratiques, héritées de la Révolution française.

Masse était Français d'Alsace ; l'un de ses aïeux fut soldat de la Grande armée de Napoléon, Son grand-père, bâtonnier de l'Ordre à Strasbourg, fuit l'Alsace en 1870 et y laissa tout ce qu'il possédait pour ne



**Christian Charrière-Bournazel,**

avocat à la Cour, ancien bâtonnier de l'Ordre du barreau de Paris

**Pierre-Yves Gautier,** professeur à l'université Paris-Panthéon-Assas, directeur de l'École de droit

**Sarah Vivat,** élève de l'École de droit

pas devenir Allemand. Tel était le sens de la nation française.

Pierre Masse fit ses études à la faculté de droit de Montpellier, puis les poursuivit à Paris où il côtoya des professeurs admirables : Planiol, en droit civil et Emile Auguste Garçon (le père de Maurice) en droit pénal. Ce fut le commercialiste Charles Lyon-Caen qui dirigea sa thèse. Victime de l'antisémitisme, ses cours furent régulièrement perturbés, au Centre Panthéon, pendant l'affaire Dreyfus. La brillante carrière de Masse fut brisée par la bêtise et l'inhumanité de l'antisémitisme.

La thèse de Masse était pionnière, elle portait sur « *Le droit moral de l'auteur* » (éd. de Bocard, 1906 – un modèle : 130 p.). Plusieurs grands arrêts de la Cour de cassation venaient d'être rendus : par exemple, l'un, annoté au Dalloz par Planiol, sur le point de savoir si le peintre auquel un tableau a été commandé, peut finalement décider de ne pas le livrer au client ; ou encore sur le sort des œuvres musicales ou picturales, lorsque l'auteur vient à divorcer, ou qu'il meure : le conjoint en profitera-t-il ?

Ont participé au jury de thèse de Pierre Masse, Massigli, aujourd'hui oublié et pourtant l'un des fondateurs de la Revue trimestrielle de droit civil (père d'un futur héros de la France Libre) et Ambroise Colin, ancien Premier secrétaire de la conférence, puis professeur – auteur d'un formidable Cours de droit civil, avec Henri Capitant – qui entra par la suite à la Cour de cassation. On mesure ici le lien profond entre la magistrature, le barreau et l'université.

Le doyen de la faculté de droit de l'université de Paris de l'époque, membre de l'Institut, qui autorisa la soutenance de sa thèse par Masse, fut Ernest Désiré Glasson, l'un des fondateurs de la procédure civile moderne (hors « RPVA »...).

Plutôt que de présenter le concours d'agrégation, Masse devint avocat et eut une carrière éblouissante : Premier secrétaire de la conférence et doté d'un solide cabinet, mêlant dossiers civils et pénaux (tels furent les cabinets de Labori, sous Dreyfus, ou de Maurice Garçon). Il suscita nombre de vocations, favorisant les jeunes : ainsi, Raymond Lindon, qui fut son collaborateur et termina sa carrière comme Premier avocat général à la Cour de cassation, spécialiste reconnu des droits de la personnalité. Jusqu'à ce que soit abolie la peine de mort et dans des atmosphères souvent houleuses, Masse défendit la cause de plusieurs condamnés à la peine de mort (*sur celle-ci, V. le discours de R. Badinter lors du Centenaire de l'Institut de criminologie de la faculté de droit de Paris (à paraître)*). – V. également, *Compte rendu de la Rentrée solennelle du Collège et de l'École de droit d'Assas avec l'intervention de H. Te-mime : JCP G 2022, doct. 1140*). Il fut élu au Conseil de l'Ordre, mais échoua au Bâtonnat, probablement du fait d'une sournoise campagne antisémite à son encontre. Masse eut aussi une carrière politique : il fut parlementaire et ministre.

L'avocat est un artisan de la parole, dans l'art de la conviction, au service de son client et de la Justice (*V. P.-Y. Gautier, De l'éloquence de combat, Mél. B. Teysse : LexisNexis 2019, p. 1233 s., texte et réf.*). Pierre Masse maîtrisait l'art oratoire de l'avocat : « *tout redire sans rien répéter* ». Il n'était pas un égocentrique solitaire et préférait lutter aux côtés de ses confrères. Le bâtonnier Stasi rapporte à son sujet : « *si de l'œuvre de l'ingénieur, il reste les ponts, de celle du poète, des rimes qui font rêver, de l'avocat il ne reste rien des sublimes paroles prononcées et dissipées à peine dites* » (*V. Archives de l'Ordre des avocats à la Cour de Paris, opuscule dédié, p. 24*). Cela même fait son honneur et sa grandeur.

Lorsque la Première Guerre mondiale survint, alors qu'il aurait pu y échapper, Masse décida de partir au front, choisissant le combat ; il s'y couvrit de gloire, allant chercher ses camarades blessés derrière les lignes ennemies. Un extraordinaire courage. Il la termina avec la Croix de guerre et le grade de capitaine. Notons qu'il fut distingué par le Maréchal Pétain qui l'appela

pour être son sous-secrétaire d'État à la justice militaire.

Tout bascula avec la Seconde Guerre mondiale, l'Occupation et Vichy. À l'été 1940, Masse était parlementaire et vécut le désastre de l'armistice. Il vota comme beaucoup d'autres les pleins pouvoirs au Maréchal, le « *vainqueur de Verdun* », qu'il connaissait si bien et estimait.

À l'inverse, d'autres grands juristes n'acceptèrent pas la défaite et s'exilèrent sur-le-champ à Londres, tel le professeur de droit privé René Cassin, collaborateur du général de Gaulle.

Masse tenta d'obtenir de Pierre Laval, une des personnalités les plus en vue du régime de Vichy, l'inscription dans la nouvelle Constitution d'une garantie des libertés individuelles. Ce fut peine perdue, avec l'éclatement de la haine antisémite.

## « Pierre Masse maîtrisait l'art oratoire de l'avocat : " tout redire sans rien répéter " . »

Masse se décrivait comme un soldat de la France et du droit. C'est dans cet esprit qu'il s'adressa à son ancien frère d'armes Pétain. Lorsque fut promulguée la « loi » du 3 octobre 1940, « *portant statut des Juifs* », comportant notamment une définition précise et un régime d'exclusion des grades et professions, il lui écrivit le 20 octobre 1940 :

« *Monsieur le Maréchal,*

*J'ai lu le décret qui déclare que les Israélites ne peuvent plus être officiers, même ceux d'ascendance strictement française. Je vous serais obligé de me faire dire si je dois aller retirer leurs galons à mon frère, sous-lieutenant au 36<sup>e</sup> régiment d'infanterie, tué à Douaumont en avril 1916 ; à mon gendre, sous-lieutenant au 14<sup>e</sup> régiment de dragons, tué en Belgique en mai 1940 ; à mon neveu J.-P. Masse, lieutenant au 3<sup>e</sup> colonial, tué à Rethel en mai 1940 ?*

*Puis-je laisser à mon frère la médaille militaire, gagnée à Neuville-Saint-Vaast, avec laquelle je l'ai enseveli ?*

*Mon fils Jacques, sous-lieutenant au 62<sup>e</sup> bataillon de chasseurs alpins, blessé à Soupir en 1940, peut-il conserver son galon ?*

*Suis-je enfin assuré qu'on ne retirera pas rétroactivement la médaille de Sainte-Hélène à mon arrière-grand-père ? Je tiens à*

*me conformer aux lois de mon pays, même quand elles sont dictées par l'envahisseur, Veuillez agréer, Monsieur le Maréchal, les assurances de mon profond respect,*

*Pierre Masse ».*

Il n'eut aucune réponse. Devenu un citoyen de seconde zone, Masse était rejeté par le pays auquel il avait tout donné. Des juristes s'insurgèrent contre ce régime indigne. Ainsi, du grand-oncle de Denis Mazeaud, Léon, co-auteur des fameuses « *Leçons de droit civil* », résistant et déporté, qui avec son frère Henri créa des actions de solidarité avec les jeunes générations persécutées (tel Gérard Lyon-Caen, alors étudiant de la faculté de droit). Ou du professeur Pierre-Henri Teitgen, qui deviendra garde des Sceaux après la Libération, ou de René Capitant. Ou du magistrat Paul Didier, qui refusa bravement de prêter serment de fidélité au maréchal,

en 1941 (*V. J.-P. Jean, Juger ailleurs, juger autrement - Paul Didier, le juge qui a dit publiquement non à Pétain : Les Cahiers de la justice 2022, p. 315*). Ou du doctorant-magistrat, Henri Motulsky.

C'est en février 1941 qu'une circulaire fut adressée aux parlementaires pour leur demander de faire connaître leur ascendance juive. Masse prend alors de nouveau la plume :

« *Monsieur le Maréchal,*

*J'ai reçu sous le couvert de Monsieur le Président du Sénat, la circulaire par laquelle vous me demandez de faire connaître si je suis de famille juive...*

*Mon premier mouvement a été de ne pas faire réponse : il n'y a pas de « juifs » au Sénat. Ne font partie de cette Assemblée que des citoyens français, quelle que soit leur religion, élus par un collège électoral français, conformément à une Constitution qui n'a pas été abrogée sur ce point.*

*J'ai décidé cependant de répondre, par déférence pour le gouvernement dont vous êtes le chef.*

*Mes deux grands-pères étaient de religion israélite.*

*L'un, Bâtonnier de l'Ordre des avocats de Strasbourg en 1870, a tout abandonné, propriétés familiales et sa situation pour rester français ; l'autre a été, il y a un siècle, maire de la Commune de l'Hérault que je représente depuis 34 ans au Conseil général. Leurs femmes appartenaient à la même religion.*

*J'élève contre la loi du 3 octobre 1940 la protestation la plus formelle.*

*D'ascendance strictement française dans toutes les branches et aussi loin que je puis remonter, officier d'infanterie, titulaire de citations qui ont toutes été gagnées en avant des lignes françaises, ancien chef de la Justice militaire à une époque où les gens de la 5<sup>e</sup> Colonne étaient envoyés aux fossés de Vincennes, ayant parmi mes parents les plus proches quatre officiers tués à l'ennemi, membre du Conseil de mon Ordre, régulièrement élu Sénateur par mes compatriotes de l'Hérault, je n'accepte pas d'être traité en Français de la 2<sup>e</sup> catégorie.*

*Croyez que je regrette, m'adressant à vous, d'avoir à m'exprimer avec cette fermeté. Je n'oublie pas la déférence que je vous dois, ni que j'ai eu l'honneur de siéger avec vous au Comité de guerre en 1917.*

*Veillez agréer, Monsieur le Maréchal, l'assurance de ma respectueuse considération,*

*Pierre Masse ».*

Et toujours le silence en retour. Pétain ne fit rien pour lui, alors qu'ils avaient étroitement collaboré pendant la Grande guerre et conservé des liens amicaux. Le maréchal, curieux du milieu des juristes, lui demanda même de visiter le cabinet.

Le 21 août 1941, Masse est envoyé au camp de Drancy, lieu d'internement, prélude de la déportation. Comme l'a relevé Robert Badinter, « *l'Israélite français, officier de la Légion d'honneur, avocat, sénateur, ancien ministre, n'était plus que le juif Masse* » (V. Archives préc., *Ordre des avocats*, spéc. p. 39). En décembre, il quitte Drancy pour Compiègne, camp d'internement entièrement dirigé par les nazis. Doté d'un fort sens de l'altruisme, sa volonté d'être solidaire de ses compagnons d'infortune se manifeste à

travers le droit. À Drancy comme à Compiègne, il tint un bureau d'aide juridique, en compagnie d'autres avocats. Puis, pensant qu'il allait être éliminé, il rédige une dernière lettre, cette fois à son bâtonnier, Charpentier :

« *Monsieur le Bâtonnier,*

*Je suis appelé. Je vais probablement mourir.*

*Je suis venu ici comme avocat. Je mourrai, j'espère dignement, pour ma Patrie, ma Foi, et mon Ordre.*

*Dites à mes confrères que je les remercie des honneurs qui ont accompagné ma vie professionnelle. J'en emporte une juste fierté.*

*Je vous recommande mon fils.*

*Je finirai en soldat de la France et du droit, que j'ai toujours été,*

*Bien vôtre, en toute amitié et en déférent respect,*

*Pierre Masse ».*

Le bâtonnier Charpentier – le chantre de l'éloquence de l'avocat – s'était rendu à Drancy, pour visiter Masse et ses autres confrères ; le camp l'horrifia, notamment le comportement des gendarmes français, traitant sans ménagement des grands malades et des mutilés de la guerre de 14-18. Charpentier n'eut cependant pas toujours ce comportement exemplaire avec les avocats juifs, sèchement rayés du barreau de Paris ; il ne protesta pas contre cette décision en tant que président du Conseil de l'Ordre et la cautionna de fait, en n'exerçant pas son droit de démissionner. Il s'efforça par la suite et distinctement, de résister à Vichy (V. Y. Ozanam, *Histoire de la justice* 2008/1, n° 18, p. 153 s.).

En 1942, des magistrats courageux tentent d'empêcher la déportation probable de Masse, en le faisant transférer à la prison de la Santé. Cependant, un procureur général implacable, Maurice Gabolde, antisémite et collaborateur zélé, futur garde des Sceaux du Maréchal Pétain, fit en sorte qu'il soit renvoyé à Drancy. Après la guerre, il sera condamné à mort, mais fuira en Espagne. Les années passant, il ne subira aucune peine.

C'est la pire manifestation de l'oubli que cette injure faite aux martyrs et aux morts.

Le 30 septembre 1942, Masse partira définitivement pour Auschwitz-Birkenau par le convoi n° 39. Dans un hommage rendu il y a quelques années, Robert Badinter a posé la question « *Que valait dans un camp d'extermination un vieil avocat juif sinon son poids de cendres ?* » (V. Archives préc., *Ordre des avocats*, spéc. p. 47). Pour la communauté des juristes, symbolisée lors de cette assemblée : énormément. Là-bas : rien du tout.

Masse avait un puissant sens de la dignité, mais aussi de l'obéissance, du respect, en dépit de la façon dont il fut traité. Une photo poignante le symbolise, prise à Drancy, où « *droit comme un i* » et tiré à quatre épingles il dialogue avec ses bourreaux. Dans l'abomination : rester digne, la vertu première de l'être humain (cette dignité, on la retrouve aussi chez Simone Veil, juive, déportée, ancien magistrat et mère de deux avocats aux remarquables carrières).

Le professeur Antoine Lyon-Caen le souligna lors du débat qui suivit la lecture des Correspondances : Masse avait foi en la Nation. Il ne fit que défendre la devise républicaine ; la religion, croyants ou non, est sans rapport avec notre état et nos vertus de citoyens.

En effet, ce n'est pas aux despotes de la brandir à la place des intéressés, encore moins en s'exprimant en termes de « *race* » (*Rappr. J. Benda, La trahison des clercs : NRF 1<sup>er</sup> sept. 1927, p. 324, citant Renan, contre Barrès : « l'homme n'appartient ni à sa langue, ni à sa race, il n'appartient qu'à lui-même, car c'est un être libre, c'est-à-dire un être moral »*).

Le mot de la fin fut prononcé par la bâtonnière du barreau de Paris, Julie Couturier : celui-ci n'oubliera ni l'ignominie avec laquelle furent traités pendant Vichy ceux de ses membres de confession juive, dans une molle réaction de l'Ordre, ni l'héroïsme des confrères, tel Masse, qui ont sauvé son honneur, en le payant de leur vie. ■